

Honorable KARIM TIDJANI Mounifa

Porto-Novo, le 8 mai 2024

Députée à l'Assemblée Nationale du Bénin

9^{ème} Législature

Tél : 96 23 33 63

E-mail : mounifath@gmail.com



QUESTIONS ORALES SANS DEBAT AU GOUVERNEMENT

Depuis quelques temps, il nous revient très fréquemment, que de nombreux compatriots béninois résidant à l'étranger sont confrontés à d'énormes difficultés lorsqu'il s'agit d'obtenir des pièces d'identité telles que les passeports et autres documents auprès de nos représentations diplomatiques dans ces pays. La situation est alarmante en Europe, notamment en **Allemagne, en Belgique, en Espagne, en Italy, aux Pays-bas** etc. Les difficultés évoquées par ces derniers relèvent des obstacles administratifs et logistiques. Les faits évoqués suscitent objectivement de profondes frustrations et un sentiment d'injustice chez eux. Point n'est besoin de rappeler à quel point ces documents sont fondamentaux pour leurs acceptations et leurs activités dans ces pays. Certains, pour s'en sortir, ont dû renoncer, malgré eux, à la nationalité béninoise pour celle du pays hôte. La liste s'allonge dangereusement à cause de ces complications.

Au regard des efforts considérables que le gouvernement a mis en place pour faciliter les formalités administratives et logistiques à tous les béninois dans ce sens, cette situation intenable que traversent nos compatriotes de la diaspora et qui nous sont rapportées chaque jour, nous étonnent et suscitent en nous, beaucoup d'interrogations.

Pour avoir une idée exacte des raisons de ces situations et contribuer à la résolution rapide de ce problème, que nous avons décidé de nous tourner vers le gouvernement, afin qu'à travers une interpellation, nous puissions ensemble avec

les intéressés et le peuple béninois, nous nous fixons sur les dessous de la situation.

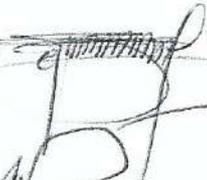
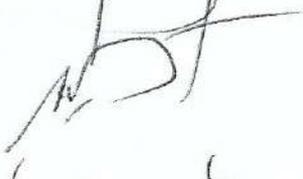
C'est pourquoi, conformément aux dispositions du règlement intérieur de l'Assemblée nationale, notamment en ses **articles 109** et suivants, nous demandons au gouvernement de fournir à la représentation nationale, des réponses aux préoccupations suivantes :

1. Quelles sont les mesures prises par le gouvernement afin de faciliter l'accès des Béninois de la diaspora aux services diplomatiques et consulaires, notamment l'établissement des pièces administratives et identitaires ?
2. Avons-nous une procédure uniformisée dans nos ambassades et consulats facilitant l'établissement des pièces d'état civil pour les compatriotes vivants à l'étranger ?
3. Quelles ressources humaines et financières sont allouées aux ambassades et consulats pour garantir une gestion efficace et efficiente des demandes de passeports des Béninois de la diaspora ?
4. Existe-t-il un dispositif de suivi et de contrôle pour évaluer la qualité des services fournis par les représentations diplomatiques béninoises en ce qui concerne la délivrance des pièces ?
5. Quelles mesures le gouvernement prévoit-il de mettre en place pour réduire les délais de traitement des demandes de passeports des Béninois de la diaspora et améliorer la transparence dans ce processus ?

Ont signé :

1- **KARIM TIDJANI Mounifa**

2 - SEIBOU Assan
3 - DAGNIHO Rosine
4 - AROUNA SCHAROU Sofiata

5. SALIOU-AREKPA Alidjanaton 
- 6/ADJAZI Ubilayo 
- 7/TCHANATI Fieto Jeanne 
- 8) FATOLOU Omobekande Pachidaton 
- 9) SABI YO Sanni Innocent 
- 10) MPO N'ka Throphile 
- 11) AGONGBOWAN Lambert 
- 12) GOUNDU S. Abdoulaye 